

Date de dépôt : 26 mai 2010

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de Mme Emilie Flamand : tirons les leçons de l'éruption de l'Ejafjallajökull !

Mesdames et
Messieurs les Députés,

En date du 7 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le nuage de cendres dû à l'éruption du volcan islandais Ejafjallajökull et le blocage du ciel européen qui en a résulté ont souligné la grande fragilité du transport aérien et surtout notre formidable dépendance à l'égard de celui-ci. Pendant ces quelques jours de crise, un nombre incalculable de réunions et de colloques à travers le monde ont dû être annulés faute de pouvoir en acheminer les participants par avion. Certaines de ces réunions ont pu toutefois se tenir grâce à des systèmes de vidéo-conférence... malheureusement pas toujours parfaitement au point !

Si nous pouvons retenir quelque chose de cet épisode, c'est qu'il nous faut aujourd'hui développer des alternatives pour ne plus dépendre de manière aussi aiguë du trafic aérien, et – qui sait ? – permettre peut-être à l'avenir d'éviter certains trajets en avion aussi fatigants que polluants. Aucun d'entre nous ne peut dire si l'avenir ne nous réservera pas de nouvelles surprises volcaniques de ce type. Quoi qu'il en soit, si ce n'est pas un nouveau nuage de cendres qui nous y contraindra, les préoccupations climatiques et la raréfaction à venir des énergies fossiles nous obligeront à revoir l'intensité du trafic aérien. Nous ne pourrions certainement toutefois pas renoncer à tous ces échanges internationaux de connaissances qui font la richesse de notre monde.

Pourquoi alors, ne pas créer à Genève un centre de vidéo-conférence public qui permettrait de communiquer sans se déplacer, et dans des conditions de confort technique optimales ? Cet espace pourrait être mis à la

disposition des organisations internationales et non-gouvernementales, des particuliers ou des entreprises qui souhaitent s'épargner de longs et coûteux voyages pour parfois une seule réunion. Genève, en tant que ville internationale, a une véritable responsabilité en la matière et pourrait donner une impulsion en créant un lieu de ce type, par exemple à proximité des organisations internationales.

Ma question : le Conseil d'Etat est-il prêt à tirer les leçons de cet épisode volcanique en donnant l'impulsion pour la création d'un centre de vidéo-conférence dans le canton ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Dans son rapport *Moving Towards a Climate Neutral UN*, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) indique que les voyages sont la source principale des émissions de gaz à effet de serre par les organisations du système des Nations Unies¹. Selon le même rapport, une trentaine d'organisations de l'ONU ont pris des mesures pour réduire l'empreinte climatique de leurs déplacements. Ces mesures incluent notamment la diminution des voyages par le développement des communications électroniques, telles que les réunions en ligne, les vidéoconférences de haute qualité et les conférences sur Internet².

A Genève, la plupart des grandes organisations internationales, y compris celles qui ne font pas partie de l'ONU, ont mis en place des équipements de communication vidéo. Voici quelques exemples:

- Le CERN dispose aujourd'hui de 36 salles équipées pour les vidéoconférences, dont la plus grande peut accueillir 200 personnes.
- Le CICR a installé le mois dernier un système qui permet aux collaborateurs du siège de communiquer par vidéo, depuis leur place de travail, avec leurs collègues du terrain.
- Les réunions du Conseil des droits de l'homme peuvent être suivies en direct grâce au webcast disponible sur Internet.

¹ ***Moving Towards a Climate Neutral UN, The UN system's footprint and efforts to reduce it, United Nations Environment Programme, 2009, p.21***

² *Idem.*

- Dans plusieurs organisations, des studios permettent de tenir des réunions dont une partie des participants apparaissent en taille réelle tout en se trouvant à plusieurs milliers de kilomètres.
- Il est fréquent que les responsables d'organisations internationales envoient un message vidéo, soit en direct, soit en différé, pour assurer une présence aux conférences auxquelles ils ne peuvent pas se rendre.

L'interruption du trafic aérien consécutive à l'éruption du volcan islandais en avril 2010 a en effet perturbé le calendrier des manifestations de la Genève internationale. Plusieurs événements ont dû être repoussés. Toutefois, deux des plus importantes conférences prévues pendant la semaine en question, le *Geneva Health Forum* et la *6^e Conférence mondiale du journalisme d'investigation*, ont été maintenues. Leurs organisateurs, avec l'aide du Centre international de conférences Genève (CICG), ont pleinement utilisé les différents supports disponibles pour suivre le programme et intervenir à distance (webcast, skype, twitter, notamment). Les grands centres de conférences, à l'instar de Palexpo et du CICG, travaillent en effet avec des sociétés spécialisées externes, qui disposent de matériel de dernière technologie permettant d'offrir, sur demande d'un organisateur, un système de visioconférence. C'est le cas également des hôtels de Genève. Les structures d'accueil existantes sont donc déjà en mesure de faire face, d'une part à des situations de crise du type de celle causée par l'éruption du volcan islandais, et d'autre part à des demandes d'organisateur qui voudraient offrir des possibilités de visioconférence dans le cadre de leurs congrès. Ce large éventail de possibilités offertes aux organisateurs permet ainsi au secteur touristique genevois de maintenir sa compétitivité et son attractivité.

Le Conseil d'Etat soutient activement les organisations internationales dans leur volonté de réduire leur empreinte climatique. C'est ainsi qu'il a signé, le 1^{er} décembre 2009, un mémorandum d'accord avec le PNUE qui institue une collaboration pour l'élaboration d'un plan d'assainissement énergétique des bâtiments de l'ONU, afin de réduire la consommation de ces derniers tout en privilégiant les énergies renouvelables.

Le Conseil d'Etat se félicite donc de constater que l'évolution de la technologie des télécommunications permet à plus de personnes de participer au dialogue universel qui caractérise la Genève internationale sans que cela ait un impact négatif sur l'environnement³. En revanche, à ce jour, compte

³ Selon l'OCSTAT, le nombre de participants aux réunions organisées par les organisations intergouvernementales à Genève au cours des deux dernières années comptabilisées (2007 et 2008) a dépassé les 160 000 personnes. Ce chiffre n'avait jamais été atteint auparavant.

tenu des infrastructures et des équipements déjà existants, il n'estime pas nécessaire de créer un nouveau centre spécialement consacré à la vidéoconférence dans le canton. La création d'un lieu nouveau entraînerait des coûts importants liés non seulement aux installations techniques, mais aussi à l'immobilier, aux places de stationnement, et aux autres équipements. Il apparaît donc préférable que les centres de conférences existants adaptent leur offre en matière de télécommunication en fonction de la demande de leur clientèle. Le Conseil d'Etat se réjouit d'ailleurs des efforts du CICG en la matière. Il est effectivement prévu que, d'ici la fin de l'année 2010, l'amphithéâtre du CICG, qui peut accueillir jusqu'à 1100 personnes, soit équipé en permanence du matériel facilitant les vidéoconférences.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP